

F3SCT départementale de la Vienne Séance du 05 octobre 2023

Procès-verbal

Président de séance : M. Fabrice BARTHELEMY DASEN

Étaient présents :

M. Frédéric ARTAUD A-DASEN
M. Cédric MONLUN Secrétaire général adjoint chargé de la Vienne

Représentants des personnels :

Titulaires :

Suppléants :

FSU/CGT :

M Julien MASSE
Mme Valérie SOUMAILLE
M Matthieu THIBAUT
Mme Sophie BORDES
Mme Sylvie GACHENARD

M Xavier MOIGNER
Mme Myriam ROSSIGNOL
Mme Patricia PAYA

UNSA éducation:

Mme Marie GILARDOT
M Guillaume GIREME
Mme Alice GAUTRON

Mme Hélène BLIN
Mme Sandrine GUIBERT

FNEC-FP-FO :

M. Julien MARMISSE

M Frédéric ARTUS

Membres de droit :

Mme Emilie MARTINIERE, conseillère de prévention départementale

Début de la séance : 14h02
La réunion se déroule en présentiel

ORDRE DU JOUR FSSSCT86 DU 05/10/2023

1/ Approbation du PV du 1^{er} juin 2023

2/ Indicateurs SST 2022 – 2023 : accidents de service et de trajets – observations sur le registre santé et sécurité au travail

3/ Prévention lors de travaux en site occupé dans les écoles et les EPLE

4/ Calendrier prévisionnel de l'instance et de la formation des membres

5/ Suivi des signalements

a) Climat scolaire

Ecole élémentaire Lussac-les-châteaux
Collège Ferdinand Clovis Pin Poitiers

b) Climat d'équipe

Collège France Bloch-Sérazin
Cité scolaire Jean Moulin Montmorillon
Lycée Réaumur Poitiers
Ecole Jacques Prévert Châtellerauld

c) Relations avec l'administration

Ecole élémentaire Senillé-Saint-Sauveur
Ecole élémentaire Robert Desnos Migné-Auxances
Ecole élémentaire Pablo Neruda

d) Bâtiments

Collège Jean Moulin Poitiers
Collège Jardin des Plantes Poitiers

Monsieur le président de séance, Fabrice Barthélémy fait l'ouverture à 14h02.

Monsieur le président rappelle qu'à partir d'aujourd'hui, les séances seront sur un temps réduit mais plus fréquent. Le calendrier sera donné en point 4 de l'ordre du jour.

Déclarations liminaires : - FNEC-FP-FO (jointe à ce PV)

- UNSA éducation (jointe à ce PV)

- FSU-CGT (jointe à ce PV)

Monsieur le président répond aux points évoqués dans les déclarations liminaires.

Il remercie les représentants pour les points positifs remontés notamment concernant les temps de formation proposés aux membres.

Le point sur les températures élevées reste à améliorer. Il y a eu des situations de souffrance et les locaux ne sont pas toujours adaptés (volets, ventilations...) et les mesures ne sont pas mises en œuvre pour garder la fraîcheur dans les écoles.

Conformément à une consigne nationale, la Préfecture va dresser un état des lieux du bâti scolaire pour subventionner des travaux de rénovations thermiques.

Les représentants de la FSU-CGT pensent qu'il faudrait un GT sur le climat pour pouvoir adapter le temps de travail des agents pour anticiper les changements de températures. Monsieur le Président est favorable pour travailler sur ce sujet. Un GT sur les ambiances thermiques sera organisé prochainement.

Monsieur le Président ajoute qu'un travail va être conduit en lien avec la Préfecture sur la rénovation des écoles, une dizaine de structures doivent faire l'objet d'une remontée très rapidement. L'administration vérifiera la pérennité du site. Un plan plus large est également mis en place au niveau national.

Pour les faits de violences, monsieur le Président rappelle qu'un GT sur les violences dans le 1^{er} degré est mis en place au niveau académique.

Sur le sujet des conflits interpersonnels, c'est une question très importante et le collectif doit fonctionner pour améliorer la réussite scolaire. La création de la brigade d'appui est une réponse institutionnelle à ces situations.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent également revenir sur le PACTE et sur les remplacements de courte durée puisque certains chefs d'établissement mettraient en avant l'inscription pour des remplacements pour avoir le droit de faire des sorties.

Concernant les remplacements de courte durée dans le second degré, Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas de règles bloquantes dans le PACTE, l'objectif est de mettre un professeur en face des élèves. Tous les enseignants ne sont pas obligés de faire ces remplacements.

Monsieur le président répond que la priorité dans un établissement c'est le collectif pour obtenir des parts fonctionnelles. L'analyse de l'année précédente permet d'ajuster le besoin annuel en nombre d'heures.

Le protocole doit être rédigé en conseil pédagogique et préciser les modalités d'application. La part fonctionnelle de remplacement de courte durée doit être d'au moins 1h dans l'emploi du temps avec un engagement ferme.

Rien n'est imposé, le chef d'établissement propose et s'organise en bonne intelligence.

Monsieur le président rappelle, enfin, que pour la COVID c'est le droit commun qui s'applique, il n'y a pas de consigne particulière, en outre toutes les pathologies actuelles ne sont pas liées au COVID.

Ordre du jour :

1/ Approbation du PV du 1^{er} juin 2023 :

Pour : 8 : 5 FSU-CGT et 3 UNSA Education

Abstention : 2 FNEC-FP-FO

Le PV est adopté mais deux corrections devront être apportées : révision d'un vote (FNEC-FP-FO abstention) page 4 et page 8 : a et non à.

2/ Indicateurs SST 2022 – 2023 : accidents de service et de trajets – observations sur le registre santé et sécurité au travail :

Madame la conseillère de prévention de la Vienne a adressé le tableau aux membres et demande s'il y a des questions.

Les membres de la FSU-CGT souhaitent savoir s'il y a eu une augmentation des accidents de trajet en deux-roues.

Madame la conseillère de prévention de la Vienne répond qu'il y a eu 15 accidents de la route, 10 en voiture et 2 pour les deux roues.

Les membres de la FNEC-FP-FO précisent que le conseil médical donne des avis défavorables mais que madame la Rectrice n'est pas liée par cet avis. Il faut rester vigilant sur ces dossiers et vérifier les situations.

Monsieur le président note qu'il y a eu une baisse en 2022/2023 mais que les années COVID sont particulières et que la tendance actuelle est favorable.

Les représentants de la FSU-CGT rajoutent qu'en jours moyens, la moyenne est de 20 jours contre 22 jours l'année antérieure ce qui donne une tendance. Concernant la répartition des évènements il n'y a pas de tendance particulière, mars étant le mois le plus accidentogène.

Les représentants de la FSU-CGT constatent qu'il n'y a que 13% de lésions de nature psychologique et que cela est très largement sous-évalué, les agents ne font pas de déclaration systématiquement.

Monsieur le président répond que les lésions psychologiques sont souvent en lien avec une agression et que les chefs d'établissements peuvent conseiller de contacter le réseau PAS. L'administration ne peut pas obliger les personnels à déclarer un accident, ce n'est pas dans les pratiques de se déclarer même si l'administration oriente et que les IEN sont très attentifs.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent souligner qu'il manque des assistantes sociales qui peuvent aussi jouer un rôle dans l'accompagnement de ces situations psychologiques.

Les représentants de la FNEC-FP-FO rajoutent que pour les RSST c'est l'immense majorité des problèmes qui ne sont pas signalés et que la différence par rapport aux chiffres présentés est très importante, il y a une vraie sous-déclaration. Il peut y avoir des accidents du travail sans arrêt et il est très important que l'employeur reconnaisse le bien-être psychologique.

Madame la conseillère de prévention de la Vienne revient sur les indicateurs RSST, sur 2022/2023 le nombre de signalement visés représente la majorité. La réglementation n'oblige pas à une réponse, les 66 RSST nouveaux ont été traités mais n'ont pas forcément eu de réponse formalisée dans l'application. Pour les représentants de l'UNSA il est important de pouvoir répondre, ce n'est pas anodin de faire un RSST.

Les représentants de la FSU-CGT rajoutent que les AED font peu de signalement même s'ils sont souvent en première ligne, il y a un souci de communication avec les chefs de service.

Monsieur le président répond que les registres doivent être présentés en réunion de rentrée et en conseil des maîtres, c'est un temps court mais il faut informer. Il y a une confusion entre l'application faits d'établissements et observations sur le registre santé et sécurité au travail. Les IEN accompagnent et l'équipe mobile peut intervenir. Les représentants de l'UNSA éducation pensent qu'il faut informer les personnels car ils ne font pas la différence entre les deux, ce n'est pas dans la culture.

Ils proposent de faire un GT pour produire un guide de bonne conduite.

Monsieur l'A-DASEN répond qu'il existe déjà un guide, la communication doit circuler, il faut rentrer en relation avec les chefs d'établissement ou les directeurs. Les IEN conseillent déjà sur le réseau PAS.

Les représentants de la FSU-CGT trouvent que l'intérêt en terme d'agression est statistique et permet une vision globale sur la dégradation des conditions de travail. Il faut plus de postes. Les observations sur le RSST permettent de voir les points à améliorer. Il faut accompagner, recruter et dédoubler.

Monsieur le président répond qu'il entend et qu'il est important de s'exprimer, néanmoins il ne faut pas corréler ces statistiques avec des demandes de moyens.

Toutes les catégories sont touchées ce n'est pas exclusif aux enseignants, et si les signalements sont faits au procureur, le chef d'établissement ne souhaite pas systématiquement porter plainte.

Concernant l'évolution du COVID, il y a environ 30 à 40 signalements mensuels, cela est plutôt régulier.

3/ Prévention lors de travaux en site occupé dans les écoles et les EPLE :

Monsieur le président rappelle que des travaux sont en cours et que cela peut créer une période difficile, il faut accompagner les chefs d'établissement et les directeurs d'école.

Madame la conseillère de prévention départementale de la Vienne complète en précisant qu'une formation avec madame l'inspectrice santé sécurité au travail a été proposée à 2 chefs d'établissements en juillet 2023 (travaux de réhabilitation prévus dans leurs collèges). Une formation est aussi envisagée pour les directeurs des 10 à 15 écoles du département concernées par des travaux.

Lors de sa présentation, elle précise les thèmes abordés : la réglementation, les acteurs, les documents et le rôle du chef d'établissement.

En échangeant avec le département de la Vienne, il a été ajouté une partie sur les travaux de désamiantage qui sont souvent source d'angoisse de la part des équipes éducatives.

4/ Calendrier prévisionnel de l'instance et de la formation des membres :

Monsieur le secrétaire général du département de la Vienne donne les dates des prochaines instances :

7 décembre 2023/ 8 février 2024/ 11 avril 2024/ 27 juin 2024

5/ Suivi des signalements :

a) Climat scolaire

-Ecole élémentaire Lussac-les-châteaux :

Un élève au comportement perturbateur en CP.

Une rencontre avec le père pour échanger sur le suivi extérieur de son fils, des propositions d'aménagement scolaire n'ont pas été possible, le père et le maire doivent se rencontrer pour aborder l'inscription l'année prochaine dans une nouvelle école. Le changement a été acté et il est à l'école St Nicolas de Montmorillon. Deux signalements ont été effectués pour cet élève depuis la rentrée. Tous les dispositifs mis en place l'année dernière ont été reconduits.

-Collège Ferdinand Clovis Pin Poitiers :

Etablissement avec un effectif élevé. Les couloirs de l'établissement sont étroits donc les déplacements des élèves vont être anticipés en allongeant les interours (2 à 4 min), le sens de circulation est maintenu pour éviter les couloirs trop chargés ce qui peut être source de conflits.

L'ambiance globale ne s'est pas dégradée.

b) Climat d'équipe

-Collège France Bloch-Sérazin :

Etablissement avec des problèmes graves et répétés entre collègues. Madame X. est rattachée au collège FBS mais dans les faits elle travaille sur le site du collège J Baker en SEGPA depuis la délocalisation des ateliers. Les deux professeurs de PLP se retrouvent donc sur J Baker. Au vu des déclarations la professeure évoque des conditions de travail et relationnelles difficiles qui engendrent de la souffrance au travail. Madame X. donne des exemples qui font penser à une forme de harcèlement au travail de la part de son collègue professeur. Il convient donc de se saisir de cette situation complexe. Le chef d'établissement a indiqué en réponse qu'il souhaite saisir la F3SCT.

Monsieur le président répond qu'un point sera fait avec le chef d'établissement. La collègue va devoir témoigner pour faire un rapport, un contradictoire sera organisé puis une remontée au service RH.

-Cité scolaire Jean Moulin Montmorillon :

Monsieur le Président précise que le compte rendu du chef d'établissement et la convocation par les services académiques sont en cours.

Les représentants de l'UNSA éducation, répondent que le climat scolaire n'est pas bon et qu'il y a un vrai souci dans cet établissement.

-Lycée Réaumur Poitiers :

Les mesures sont en cours, une enquête administrative est prévue, les personnels ont été prévenus. Les représentants de la FSU-CGT se disent extrêmement inquiets, ils alertent sur l'état psychologique du collègue, il y a des attitudes et des propos qui font penser à un passage à l'acte. Monsieur le secrétaire général de la Vienne répond que l'administration va en tenir compte et qu'il sera contacté par le service médical et convoqué lorsque son arrêt maladie sera terminé. Il a été vu il y a peu par la directrice des ressources humaines et il est prévenu de l'enquête.

-Ecole Jacques Prévert Châtelleraut :

Monsieur le secrétaire général de la Vienne explique qu'il y a un suivi régulier qui est fait par l'IEN. Madame X n'est plus dans l'école à la rentrée. Les représentants de la FSU-CGT rappellent que ce n'est pas le 1^{er} RSST problématique reçu dans cette école et que des services extérieurs sont au courant de la situation de cette école de manière informelle. Les membres de la FNEC-FP-FO sont surpris, un travail a été conduit dans cette école depuis 2018, il y a eu du turn over et la situation perdue malgré l'enquête du CHSCT. Des préconisations avaient été faites, mais elles n'ont pas été bien suivies. Monsieur le secrétaire général de la Vienne répond qu'effectivement toutes les préconisations n'ont pas pu être suivies, mais dans la grande majorité, elles ont été mises en œuvre. L'enseignante a été reçue, en fonction des comptes rendus, une action sera mise en place, il faut analyser avec l'IEN de circonscription et le CPC, le suivi a été fait. Monsieur le Président complète en expliquant que le dysfonctionnement est difficile à caractériser pour prendre une décision. Il est difficile de faire plus dans la conciliation. Il faudra trouver une solution respectueuse pour les deux parties.

Les représentants de la FNEC-FP-FO précisent avant de clôturer l'ordre du jour, qu'ils n'ont pas d'avis à déposer.

Monsieur le président finalise donc l'ordre du jour.

c) Relations avec l'administration :

-Ecole élémentaire Senillé-Saint-Sauveur :

Un contentieux administratif est en cours d'instruction sur cette école, l'administration ne peut donc pas en parler.

-Ecole élémentaire Robert Desnos Migné-Auxances :

Le problème est lié à l'affectation d'enseignante dans cette école, une nouvelle proposition d'affectation lui a été proposée par écrit, mais elle n'a pas souhaité y donner suite et pour le moment, elle est affectée à titre provisoire, elle sera accompagnée lors des opérations du mouvement en 2024.

-Ecole élémentaire Pablo Neruda

La nouvelle affectation a été acceptée.

d) Bâtiments

Collège Jean Moulin Poitiers

Collège Jardin des Plantes Poitiers

Pas de réponse à apporter pour le moment, en attente du GT et des suites des travaux.

Monsieur le président lève la séance à 16H00.

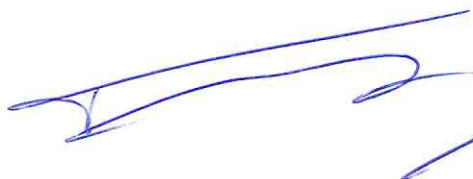
Le secrétaire de la F3SCT

Mr Julien Masse



Le président de séance

Fabrice Barthélémy



La secrétaire de séance

Natacha Vial

